

## **Enseignement de spécialité à procédure spécifique de 1<sup>ère</sup> générale : ARTS PLASTIQUES**

Liste des établissements concernés :

<b>Département</b>	<b>Etablissement</b>
BAS-RHIN	Lycée Robert Schuman HAGUENAU ( <i>arts plastiques</i> ) Lycée Fustel de Coulanges STRASBOURG ( <i>arts plastiques</i> )
HAUT-RHIN	Lycée Camille Sée COLMAR ( <i>arts plastiques</i> ) Lycée Alfred Kastler GUEBWILLER ( <i>arts plastiques</i> ) Lycée Albert Schweitzer MULHOUSE ( <i>arts plastiques</i> )

Dossier de candidature composé :

- de la fiche de candidature
- d'une note courte permettant à l'élève de présenter son projet personnel
- des réalisations de 5 à 10 travaux :
  - \* dessin d'observation
  - \* travaux portant sur l'image : manipulation, détournement, technique de médium variés (collage, graphisme, couleur, peinture, photographie, infographie...) - les travaux en volume ou de grands formats seont présentés sous forme photographique.

Ce dossier sera d'autant plus apprécié qu'il est diversifié.

Chaque travail devra comporter au verso le cachet de l'établissement d'origine et la signature du chef d'établissement et, le cas échéant, celle de l'enseignant d'arts plastiques.

En cas de changement d'établissement, les familles expriment leurs vœux d'affectation par l'intermédiaire de la fiche de demande d'admission en 1<sup>ère</sup> générale du dossier d'orientation.

Transmission du dossier :

L'ensemble du dossier devra être transmis, par le lycée d'origine, directement à la commission d'étude des candidatures de l'établissement demandé pour le 12 mai 2022.

Examen de la candidature :

Une commission présidée par le proviseur du lycée d'accueil formule un avis sur la poursuite d'études dans cette formation (admis, liste supplémentaire, refusé).

Les avis de la commission sont communiqués

- au SAIO avant le 25 mai 2022,
- aux établissements d'origine qui en aviseront les élèves concernés avant le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.

La Rectrice prononce l'affectation.

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.**

## FICHE DE CANDIDATURE

### pour l'admission dans l'enseignement de spécialité à procédure spécifique de 1<sup>ère</sup> générale

## ARTS PLASTIQUES

**PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE**

Etablissement d'origine	Etablissement demandé
.....	.....
.....	.....

NOM de l'élève : ..... Prénom : .....

Sexe :     masculin                       féminin                      Date de naissance : .....

Représentant légal : NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Téléphone : .....

L.V.A : ..... L.V. B : .....

Régime souhaité :    externe                       demi-pensionnaire                       interne (hors établissement le cas échéant)

**Cadre réservé à la commission**

<b>REMARQUES</b>	Entretien éventuel	
	Date : _____	
	_____	
<b>Décision :</b> <input type="checkbox"/> Admis <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/> Sur liste supplémentaire n°		

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.**

**Dossier à adresser au lycée demandé pour le 12 mai 2022**



**PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

NB : Fiche renseignée par le professeur principal (avec l'aide du professeur d'arts plastiques), visée par le chef d'établissement, puis transmise au lycée concerné.

**PROFIL DE L'ELEVE**

**Attitude en cours et implication :**

.....  
.....  
.....

**Compétences en arts plastiques :**

- qualité de l'expression plastique

.....  
.....  
.....  
.....

- compétences techniques et champs artistiques abordés

.....  
.....  
.....  
.....

Signature du professeur principal :

Visa du chef d'établissement :